



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION RESTREINTE DU 07 JUIN 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B

Journée du 18 MAI. 2022

Neuville S/ Oise AS 15	Parmain AC 15	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Neuville S/ Oise AS 15 : 100€ AMENDE
Parmain AC 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B

Journée du 22 MAI. 2022

Parmain AC 15	Entente SSG 15	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Parmain AC 15 : 100€ AMENDE
Entente SSG 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Garges FCM 4	Goussainville FC 5	Les deux clubs responsables
--------------	--------------------	-----------------------------

Garges FCM 4 : 100€ AMENDE
Goussainville FC 5 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule E

Journée du 21 MAI. 2022

Neuville S/ Oise AS 1	Adamois OL 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	--------------	-----------------------------

Neuville S/ Oise AS 1 : 100€ AMENDE
Adamois OL 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F

Journée du 21 MAI. 2022

Neuville S/ Oise AS 2	Adamois OL 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	--------------	-----------------------------

Neuville S/ Oise AS 2 : 100€ AMENDE
Adamois OL 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	Cergy Pontoise FC 8	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise FC 8 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	Cergy Pontoise FC 9	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 2 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise FC 9 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	Cergy Pontoise FC 11	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 4 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise FC 11 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Attainville Futsal C 2	Persanaise Cfj 2	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------	-----------------------------

Attainville Futsal Club 2 : 100€ AMENDE
Persanaise CFJ 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Ermont AS 1	Marcouville City CP 2	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------------	-----------------------------

Ermont AS 1 : 1 AVERTISSEMENT
Marcouville City CP 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.